

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 04/2011

Parcelles N° 20 et 113 Rte de Prilly Démolition de la cabine SIE et réhabilitation des parcelles

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission désignée par le bureau du Conseil Communal pour étudier le préavis N° 04/2011 s'est réunie jeudi 24 novembre 2011 à la salle N° 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée des membres suivants :

Membres	M.	Romain	Miceli	CDC
	M.	Jacques	Battilotti	CDC
	M.	Pierre-Alain	Pulfer	ROLC
	Mme	Angela	Schollerer	ROLC
	M.	Pascal	Gruffel	ROLC
	M.	Wembo Jah	Olela	PS
Président-rapporteur	M.	Daniel	Margot	CDC

Etaient également présents :

M. Stéphane Rezso, Municipal, accompagné de M. Nicolas Le Goff, chef de service.

Préambule

L'ancienne cabine électrique des SIE sise sur la parcelle N° 20 n'est plus utilisée depuis un certain nombre d'années. Le permis de démolir a été accordé en 2008 (validité 3 ans). Une partie de la parcelle N° 113 est gazonnée, l'autre goudronnée.

Après démolition, la municipalité souhaite engazonner l'ensemble de ces deux parcelles.

Discussion

Cette ancienne cabine SIE est très ancienne, voire dangereuse. La carrosserie Ricci agrandit ses locaux, et n'a plus besoin d'utiliser cette construction comme dépôt.

Ces deux parcelles représentent une réserve de terrain pour la Commune, et seront utiles lorsque les BHNS (bus à haut niveau de service) seront opérationnels. C'est la raison principale évoquée pour garder ces parcelles libres de toute occupation.

Du point de vue technique, le permis de démolir a été déposé auprès de la CAMAC (centrale d'autorisation des constructions pour le Canton de Vaud).

Le sol sera nivelé en pente douce après démolition de la cabine. Cette dernière appartient à la Commune depuis 1968, et a été désaffectée depuis une dizaine d'années.

Le contrôle pollution de la zone a été fait, et le résultat est négatif. Il n'y aura donc pas de coûts de dépollution lors de la démolition.

Le chemin communal pour accéder à la carrosserie est devenu depuis quelque temps un cul-de-sac, et des voitures stationnent le long dudit chemin, ce qui est autorisé. Après les travaux, il n'y aura plus de place pour effectuer des demi-tours, si ce n'est en effectuant des manœuvres sur la propriété du garage-carrosserie. Afin d'éviter ceci, la commission souhaite que le service technique étudie la création d'une petite zone goudronnée ou « pavée-engazonnée » au bout du chemin, pour permettre aux véhicules de faire demi-tour, tout en respectant le budget présenté.

Conclusion

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 04/2011, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 28 novembre 2011

Daniel Margot
Président-rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Margot', with a stylized flourish at the end.